

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
COMMUNE DE LUMBRES

RESTRICTION DE CIRCULATION

Le Maire de LUMBRES,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les travaux de réfection de la couche de roulement réalisés par l'entreprise COLAS – 175 rue de Théroouanne – 62500 SAINT-OMER pour le compte du Département, du **Mardi 30 Septembre 2025 au Mardi 07 Octobre 2025**.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les accidents,

ARRETE

Article 1^{er} : Le stationnement et la circulation seront interdits RD 131, en agglomération, au droit des travaux jusqu'au giratoire du **Mardi 30 Septembre 2025 au Mardi 07 Octobre 2025**.

Article 2 : Un itinéraire conseillé de déviation sera mis en place par : RD192, RD928, RD341, RD131, RD193 sur les territoires des communes de Lumbres, Elnes, Wavrans-sur-l'Aa, Remilly-Wirquin, Ouve-Wirquin, Merck-Saint-Liévin, Vaudringhem, Nielles-lès-Bléquin, Affringues et Thiembronne.

Article 3 : Les panneaux de signalisation réglementaire seront posés par les soins de l'entreprise chargée de l'exécution des travaux.

Article 4 :
- Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Lumbres,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Lumbres,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- Monsieur le Directeur de l'entreprise COLAS,
- Monsieur le Président du Département du Pas-de-Calais,
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LUMBRES, le 29 Septembre 2025.

Joëlle DELRUE
Le Maire.



Acte rendu exécutoire

le **29 SEP. 2025**